

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

-----

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 avril à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe VAN ROYE.

**Présents :** Madame Huguette AUTIN, Monsieur Gérard VINGTROIS, Madame Simone RENOUF, Monsieur Daniel YOUNG, Monsieur Dominique BIHEL, Madame Emilie CHAUVIN, Madame Rose-Marie PÉRRÉE, Monsieur Thierry LEONNEC, Monsieur Nicolas MARIE, Madame Valérie DANIEL, Monsieur Philippe ISABELLE, Madame Laetitia TURGIS, Monsieur Jordan LECHEVALLIER. .

Monsieur François DE BOURGOING est arrivé à 19 h 00. ( point 2.3 en cours d'examen affectation des résultats du Gîte)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Catherine BOUDET a donné pouvoir à M. Daniel YOUNG.

Monsieur Jérôme VICQUELIN a donné pouvoir à Mme Valérie DANIEL.

Madame Marlène GERARD a donné pouvoir à M. Gérard VINGTROIS.

Madame Gratielle PHILIPPE a donné pouvoir à M. Jordan LECHEVALLIER.

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la séance du 24 février 2022. Le procès-verbal de la réunion est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est Madame Rose-Marie PÉRRÉE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **1 - VILLE de PORT EN BESSIN-HUPPAIN**

### **1.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de Madame Simone RENOUF, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget communal qui s'établit comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	2 061 381.38 €
Recettes	2 367 144.81 €
Résultat 2021	305 763.43 €
Résultat antérieur reporté	473 560.57 €
Résultat cumulé	779 324.00 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	738 070.32 €
Recettes	585 022.38 €
Résultat 2021	- 153 047.94 €
Résultat antérieur reporté	39 059.17 €
Résultat cumulé	- 113 988.77 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 93 826.04 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.

## 1.2 COMPTE DE GESTION 2021

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier Principal.

014005  
SGC BAYEUX



II-1  
Exercice 2021

### 51500 - PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECVTTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 724 541,20	2 869 245,50	4 593 786,70
Titres de recettes émis (b)	585 022,38	2 367 204,21	2 952 226,59
Réductions de titres (c)		59,40	59,40
Recettes nettes (d = b - c)	585 022,38	2 367 144,81	2 952 167,19
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 724 541,20	2 869 245,50	4 593 786,70
Mandats émis (f)	738 070,32	2 066 154,44	2 804 224,76
Annulations de mandats (g)		4 773,06	4 773,06
Dépenses nettes (h = e - g)	738 070,32	2 061 381,38	2 799 451,70
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		305 763,43	152 715,49
(h - d) Déficit	153 047,94		



### 1.3 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	305 763,43
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	473 560,57
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	779 324,00
<b>Soie d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-113 988,77
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-53 826,04
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	207 814,81
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	779 324,00
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	207 814,81
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	571 509,19
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

### 1.4 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au vote le montant de la subvention 2022 au CCAS de Port-en-Bessin-Huppain qui a été validée par la commission des finances du 30 mars 2022.

Le montant s'élève à 80 000,00 €.

Monsieur le maire rappelle la situation du CCAS avec 12 logements vacants à LA ROYALE certainement dû à la crise sanitaire entre autres causes et le déficit du service d'aides ménagères de plus de 70 000€ pour l'exercice 2021, autour de 50 000€ sur les exercices précédents. Il faut donc éviter le déficit structurel et la décision de mettre un terme au service d'aide à la personne a été validé et sera mis en œuvre pour la fin de l'année 2022. En parallèle un rendez-vous est fixé avec PARTELIOS pour faire un point sur la convention actuelle et les possibilités de la faire évoluer pour permettre par exemple un peu de mixité.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser au titre de l'exercice 2022 la somme de 80 000,00 € au CCAS de Port-en-Bessin-Huppain.

### 1.5 SUBVENTION F.S.L. 2022 (Fonds de Solidarité Logements)

Monsieur le Maire rappelle que le FSL est géré par le Département qui intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou de subvention à des personnes ou familles en difficulté pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 350 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser au titre de l'exercice 2022 la somme de 350,00 €.

## 1.6 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux proposés pour l'année 2022 – identiques à 2021 :

- Taxe foncière bâti 2022 **53,93 %**
- Taxe foncière non bâti 2022 **54,05 %**

L'Etat 1259 détaillant les recettes attendues est joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 tels que présentés ci-dessus.

**MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**  
Joseph Bevilacqua

COMMUNE : 516 PORT EN BESSON-HUPPAIN  
 ARRONDISSEMENT : 14 BAYEUX  
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE BAYEUX

N° 1259 GOK (1)  
**TAUX**  
**F.D.L.**  
**2022**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

I - NUMÉRIQUES FISCAUX DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022							
Taxes	Bases d'imposition affectées 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	Taux votés	Produits attendus (col.3 x col.6)	Taux plafons pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	<b>2 134 674</b>	<b>53,93</b>	<b>2 296 000</b>	<b>1 205 678</b>			<b>116,85</b>
Taxe foncière (non bâti).....	<b>83 396</b>	<b>54,05</b>	<b>87 406</b>	<b>47 240</b>			<b>128,87</b>
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans fan des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				<b>Total :</b>			<b>1 283 118</b>

  

Avec ou sans vote de TAUX PAR LA MOTION PROPORTIONNELLE				
Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.6 x col.10)	
Taxe foncière (bâti).....	<b>53,93</b>	Produit total souhaité		
Taxe foncière (non bâti).....	<b>54,05</b>			
CFE.....	>>>	<b>1 283 118</b>	=	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)	

Si un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné, une révision différentielle doit obligatoirement être votée.

  

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022						
CVAE	IFER	TAFCCOA	TH	Taxe adf. TPFB	TVA nationale	Total
>>>			<b>88 003</b>		>>>	<b>88 003</b>
Affectations compensatrices	DCRTP	versement	FinVIR contribution	État/cd coefficient correcteur versement	Contribution coefficient correcteur	
<b>76 188</b>					- 128 678	

  

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022														
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 4)	+	<b>88 003</b>	+	<b>76 188</b>	+	<b>0</b>	-	<b>0</b>	+	<b>0</b>	+	<b>- 128 678</b>	=	Moyens total prévisionnels au titre de la fiscalité directe locale
		Total autres taxes (colonne II)		Affectations compensatrices et DCRTP		Versement FinVIR		Contribution FinVIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		

## 1.7 BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par les membres de la commission des finances pour le budget primitif 2022.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Reporte 2021	Propositions de la commission des finances		
			BP 2022	
			Propositions de la commission des finances	
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES		849 444.00 €	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	209 247.00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL		1 183 162.00 €	73 IMPOTS ET TAXES	1 550 839.00 €
014 ATTENUATIONS DES PRODUITS		9 000.00 €	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	659 164.00 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE		380 853.00 €	75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 294.93 €
66 CHARGES FINANCIERES		48 600.00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 498.00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000.00 €
022 DEPENSES IMPREVUES		190 000.12 €	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000.00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 669 557.12 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 537 544.93 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		18 817.00 €		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		440 680.00 €	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	20 000.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>		<b>459 497.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>20 000.00 €</b>
002 DEFICIT REPORTE			002 EXCEDENT REPORTE	571 509.19 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 129 054.12 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 129 054.12 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	
	Reporte 2021	Propositions de la commission des finances		Reporte 2021	Propositions de la commission des finances
10 AFFORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0.00 €	0.00 €	10 AFFORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0.00 €	330 706.81 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €	137 000.00 €	15 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 502.08 €	107 989.00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 726.00 €	162 762.00 €	16 EMPRUNTS ET DETTES	430 000.00 €	57 000.00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 569.85 €	334 753.00 €	25 IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00 €	0.00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	561 032.27 €	84 414.00 €	024 PRODUITS DES CESSIONS	0.00 €	0.00 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00 €	0.00 €			
020 DEPENSES IMPREVUES		8 451.00 €			
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>712 328.12 €</b>	<b>727 380.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>618 502.08 €</b>	<b>495 695.81 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		20 000.00 €	040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00 €	18 817.00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALE		0.00 €	041 OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALE	0.00 €	0.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>459 497.00 €</b>
001 DEFICIT REPORTE		113 958.77 €	001 EXCEDENT REPORTE		0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>712 328.12 €</b>	<b>861 368.77 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>618 502.08 €</b>	<b>955 194.81 €</b>
		<b>1 573 696.89 €</b>			<b>1 573 696.89 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Philippe ISABELLE, Jordan LECHEVALIER et Gratiennne PHILIPPE) , approuve le budget primitif 2022 de la commune.

## **2 - BUDGET ANNEXE GITE COMMUNAL**

### **2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de Madame Simone RENOUF, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe Gîte Communal qui s'établit comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	12 463.60 €
Recettes	13 289.80 €
Résultat 2021	826.20 €
Résultat antérieur reporté	6 178.73 €
Résultat cumulé	7 004.93 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	382.90 €
Résultat 2021	382.90 €
Résultat antérieur reporté	- 382.90 €
Résultat cumulé	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Philippe ISABELLE, Jordan LECHEVALIER et Gratiennne PHILIPPE), approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe Gîte Communal.

### **2.2 COMPTE DE GESTION 2021**

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier Principal.

51700 - GITE HUPPAIN-PORT-EN-BESSIN  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 382,90	21 178,73	22 561,63
Titres de recettes émis (b)	382,90	13 289,80	13 672,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	382,90	13 289,80	13 672,70
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 382,90	21 178,73	22 561,63
Mandats émis (f)		12 463,60	12 463,60
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		12 463,60	12 463,60
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	382,90	826,20	1 209,10
(h - d) Déficit			

 51700 - GITE HUPPAIN-PORT-EN-BESSIN  
**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>GITE HUPPAIN-PORT-EN-BESSIN</b>					
Investissement	-382,90		382,90		
Fonctionnement	6 561,63	382,90	826,20		7 004,93
<b> Sous-Total</b>	<b>6 178,73</b>	<b>382,90</b>	<b>1 209,10</b>		<b>7 004,93</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 178,73</b>	<b>382,90</b>	<b>1 209,10</b>		<b>7 004,93</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 178,73</b>	<b>382,90</b>	<b>1 209,10</b>		<b>7 004,93</b>

## 1.1 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	826,20
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 178,73
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>7 004,93</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>7 004,93</b>
<b>1) Affectation en réserves R1066 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>7 004,93</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

### 1.1 REVERSEMENT DE L'EXCEDANT AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose, aux membres présents, à la demande de la Trésorerie qui souhaite une délibération pour que l'excédent du budget du gîte soit reversé au budget communal.

Le montant de l'excédent pour 2021 s'élève à 7 004,93 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reverser l'excédent du gîte d'un montant de 7 004,93 € au budget communal.

## 1.2 BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par les membres de la commission des finances réunie le 30 mars 2022 pour le budget primitif « gîte communal ».

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

GITE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	10 700.00 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	0.00 €
66 CHARGES DE GESTION COURANTE	7 304.93 €	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	0.00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00 €	76 PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 000.00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 004.93 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 000.00 €</b>
023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1 000.00 €	043 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>
		002 EXCEDENT REPORTE	7 004.93 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>19 004.93 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19 004.93 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

GITE - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000.00 €	10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0.00 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00 €	021 VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	1 000.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>1 000.00 €</b>
001 DEFICIT REPORTE	0.00 €	001 EXCEDENT REPORTE	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022 « gîte communal ».

## **2 - BUDGET ANNEXE HALLE AUX POISSONS**

### **2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de Madame Simone RENOUF, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe « Halle aux Poissons » qui s'établit comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	40 328.41 €
Recettes	28 389.15 €
Résultat 2021	- 11 939.26 €
Résultat antérieur reporté	12 312.56 €
Résultat cumulé	373.30 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	20 873.57 €
Recettes	18 966.83 €
Résultat 2021	- 1 906.74 €
Résultat antérieur reporté	- 11 729.83 €
Résultat cumulé	- 13 636.57 €
Solde des restes à réaliser 2021	0.00 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Halle aux Poissons ».

### **2.2 COMPTE DE GESTION 2021**

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier Principal.

**52000 - HALLE A POISSON-PORT-EN-BESSIN**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 902,83	61 217,56	94 120,39
Titres de recettes émis (b)	18 966,83	28 389,15	47 355,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	18 966,83	28 389,15	47 355,98
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 902,83	61 217,56	94 120,39
Mandats émis (f)	20 873,57	40 328,41	61 201,98
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	20 873,57	40 328,41	61 201,98
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 906,74	11 939,26	13 846,00

**52000 - HALLE A POISSON-PORT-EN-BESSIN**  
**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>HALLE A POISSON-PORT-EN-BESSIN</b>					
Investissement	-11 729,83		-1 906,74		-13 636,57
Fonctionnement	31 279,39	18 966,83	-11 939,26		373,30
<b>Sous-Total</b>	19 549,56	18 966,83	-13 846,00		-13 263,27
<b>TOTAL II</b>	19 549,56	18 966,83	-13 846,00		-13 263,27
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	19 549,56	18 966,83	-13 846,00		-13 263,27

## 2.3 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 939.28
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 312.58
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>373.30</b>
<b>Soie d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 636.57
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>13 636.57</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>373.30</b>
<b>1) Affectation en réserve R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>373.30</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

## 2.4 BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par les membres de la commission des finances réunie le 30 mars 2022 pour le budget primitif 2022 « halle aux poissons ».

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

HALLE AUX POISSONS - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
<b>011 CHARGES A CARACTERES GENERALES</b>	<b>28 428.73 €</b>	<b>014 ATTENUATION DE CHARGES</b>	
<b>016 CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>50.00 €</b>	<b>70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>06 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 505.00 €</b>	<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>19 296.00 €</b>
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>0.00 €</b>
		<b>76 PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 876.00 €</b>
		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>25 323.00 €</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 984.73 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 495.00 €</b>
<b>023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 510.27 €</b>	<b>042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>	<b>25 510.27 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>
<b>002 DEFICIT REPORTE</b>	<b>0.00 €</b>	<b>003 EXCEDENT REPORTE</b>	<b>0.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

HALLE AUX POISSONS - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
	Prévisions 2021		Prévisions
16 EMPRUNTS ET DETTES	12 247.00 €	10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	373.30 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €	16 EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0.00 €		
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 247.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>373.30 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		021 VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	25 510.27 €
<b>DEPENSES D'ORDRES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRES</b>	<b>25 510.27 €</b>
001 DEFICIT REPORTE	13 636.57 €	001 EXCEDENT REPORTE	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 883.57 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>25 883.57 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022 « Halle aux poissons ».

### 3 - INFORMATIONS

- ❖ COMMISSION DES FINANCES LE JEUDI 21 AVRIL 2022
- ❖ CONSEIL MUNICIPAL LE 28 AVRIL 2022
- ❖ TABLEAUX D'ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE DES 10 ET 24 AVRIL PROCHAINS DANS DOCUMENT PROJETÉ ET ENVOYÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19 h 35.

Le secrétaire de séance,  
Rose-Marie PÉRRÉE.



Le Maire,  
Christophe VAN ROYE.

